

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : _____

Seule une coopérative de producteurs artisans constituée en application de la Loi sur les coopératives (chapitre C-67.2) et dont les membres sont uniquement des titulaires de permis de production artisanale les autorisant à fabriquer des alcools et des spiritueux peut faire la demande.

2 IDENTIFICATION DU LIEU D'EXPLOITATION (établissement)

Nom de l'établissement : _____

N°, rue : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal

Téléphone Courriel : _____
ind. rég.

Personne chargée de l'administration de l'établissement à cette adresse : _____

3 ADRESSE POSTALE (si différente de celle indiquée à la section 2)

N°, rue : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal

Téléphone
ind. rég.

4 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE LA PRÉSENTE DEMANDE

Nom : _____ Titre : _____

N°, rue : _____

Ville : _____ Code postal

Téléphone Courriel : _____
ind. rég.

5 DÉCLARATION DU SIGNATAIRE

Je soussigné(e), _____, déclare que je suis autorisé(e) à remplir la présente demande et que les renseignements qui y sont fournis sont exacts.
Prénom et nom (en lettres moulées)

Et j'ai signé, _____ Date
Signature Année Mois Jour

Fabricants de boissons alcooliques

Frais d'étude et de publication

Frais d'autorisation d'exploitation temporaire (AET)

Pour les demandes relative aux permis industriels, de production artisanale, de producteur artisanal de bière, coopérative de producteurs artisans et d'entrepôt.

Frais d'étude et publication *	AET **	Montant à joindre
328 \$ +	=	

* Les frais d'étude et de publication pour une demande relative aux permis industriels, de production artisanale, de producteur artisanal de bière, coopérative de producteurs artisans et d'entrepôt sont indexés au 1er avril de chaque année selon l'évolution de l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada, déterminé par Statistique Canada, au cours de l'année qui précède.

* Ces frais ne sont pas remboursables.

** Un droit payable de **166 \$** doit être ajouté aux frais d'étude et de publication, si la demande concerne une autorisation d'exploitation temporaire pour un permis de fabricant existant.

Paiement

Quel mode de paiement sera utilisé?

Carte de crédit

Chèque

Remplissez les cases ci-dessous.

Libellez le chèque à l'ordre du ministre des Finances.

Visa Mastercard American Express

Prénom et nom du détenteur de la carte de crédit ou nom de l'entreprise

Montant payé

Numéro de la carte

Date d'expiration
de la carte

(MMAA)

J'autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à prélever sur ma carte de crédit le montant indiqué ci-dessus.

Transmission de la demande

Veuillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse **fabricants.reception@racj.gouv.qc.ca** ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01
Montréal (Québec) H2Y 1B6